Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 781

Artikel: Loi sur les télécommunications

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017733

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pête contre les restrictions en vigueur en Suisse en ce qui concerne la publicité (auxquelles échappent les programmes diffusés par stallites et retransmis par câble).

Une société regroupant les principaux concurrents de Ringier, récemment constituée sous le nom d'Helvecom, fait également semblant de prendre date. De son côté, la SSR a développé son concept de 4° chaîne, avec fenêtres régionales, dont le premier essai pourrait avoir lieu à Bâle.

On ne sait encore rien du sort que l'autorité de surveillance, alias le Département fédéral dirigé par M. Schlumpf, va faire à ces divers projets. Le plus simple serait évidemment de les traiter comme des demandes au sens de l'OER, mais les intéressés n'en veulent rien entendre. A éviter: une «lex Ringier», qui mettrait selon ses promoteurs la TV locale sur pied d'égalité avec les programmes qui nous tombent des cieux étrangers, tellement plus cléments en matière de pub et de sponsoring.

Loi sur les télécommunications

L'avant-projet de cette loi, destiné à remplacer le vénérable texte du 14 octobre 1922, est comme les autres issu de la «cuisine Mühlemann», qui a mis aux fourneaux pour l'occasion un certain Ulrich Gut, radical zurichois grand teint, neveu de l'ancien conseiller national Theodor Gut, directeur de la «Zurichseezeitung» et de la radio locale du même nom, et beau-fils de l'ancien directeur du Vorort, G. Winterberger.

Concocté par un groupe de travail de treize membres présidé, bien sûr, par Fr. Mühlemann, la future loi sur les télécommunications prévoit de laisser aux PTT le monopole des réseaux, mais de libéraliser le commerce des terminaux (appareils de téléphone, de télex, etc.) et même celui des centraux domestiques. Beaucoup reste à régler au niveau des ordonnances, qu'on prévoit aussi nombreuses que détaillées.

La procédure de consultation pourrait être ouverte dès septembre prochain. Le DFTCE ne s'attend — pour une fois — pas à trop de contestation, vu l'aspiration générale à desserrer l'étau des PTT... sinon à privatiser tout le secteur des télécommunications.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ça va brûler...

En ce qui me concerne, ma décision est prise: j'ai décidé d'intriguer pour parvenir si possible au poste de vice-président de la Fédération romande des fabricants de tuyaux! Car nous avons des fabricants de tuyaux, assez nombreux pour qu'ils se fédèrent — avec leur siège à l'avenue de Rumine. Ce qui implique un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, etc. Vous me direz: pourquoi pas président?

J'ai toujours pensé que je préférerais être le second dans mon village que le premier à Rome.

Mais vous, qu'allez-vous devenir?

Je me demande si vous ne seriez pas bien inspiré en vous présentant pour un poste de sous-secrétaire au bureau de la *Prévention des incendies*? A moins que vous n'aimiez mieux une place au bureau de la *Défense contre l'incendie*. Ça demande réflexion. Remarquez: les deux bureaux sont subordonnés à l'*Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels* (apparemment, nous ne sommes pas assurés contre les éléments surnaturels), de même que le bureau des *Inspecteurs de la police du feu* et celui des *Inspecteurs du service de défense contre l'incendie* — le tout dépendant à son tour du *Département de la prévoyance sociale et des assurances*, lequel comptait en 1983 près de 400 employés.

Une autre idée serait de proposer la création d'un poste — que vous occuperiez — de préposé à la coordination des différents organes énumérés plus haut. De même, par exemple, que l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents est subordonné à la Caisse cantonale des retraites populaires, mais que cette dernière est coordonnée à la Caisse cantonale AVS/AI/APG.

Aïe! Aïe! Aïe! Je sens qu'on va de nouveau me gronder, et me dire que cette façon que j'ai de tou-

jours persifler est insupportable — en l'occurrence, une institution parfaitement honorable, et dont je serais le dernier à mettre en doute l'utilité. *Mea culpa*.

(Quant à mes renseignements, je les tire d'un ravissant petit livre sur *Le Canton de Vaud*, texte de Daniel Grivel, adjoint au secrétaire général du Département de l'instruction publique et des cultes, publié par le Crédit Suisse — 87 pages, nombreuses illustrations, la plupart en couleurs, nombreux graphiques, photos, gravures, etc., le tout fort bien fait.)

Mais revenons à Walter Uhl:

Au premier coup d'œil, disais-je, un peintre surréaliste, pareil à tant d'autres — on aime ou on n'aime pas; on est séduit ou agacé par l'apparente gratuité, et quelquefois aussi par les clichés toujours les mêmes...

Mais au second coup d'œil — et peut-être grâce au texte de Richoz, dont le préfacier Maurice Denuzières dit très bien qu'il a le don de l'amitié:

D'une part, un peintre d'une extraordinaire minutie, avec des échappées incroyables vers l'infini — vous connaissez ces tableaux de Brueghel: on vous donne une reproduction du tableau tout entier, puis celle d'un détail; et vous cherchez vainement le détail, et vous finissez par découvrir qu'il y est bel et bien, et que chaque détail est comme une miniature qui vit par elle-même!

D'autre part, une sorte de nécessité: un univers corrodé; des paysages, des villes, des ruines, des constructions, sous lesquelles s'ouvrent un monde souterrain, mystérieux, menaçant. «Rêve capturé» écrit Richoz. Certes. Mais aussi rêve qui sans cesse échappe au spectateur, l'entraînant toujours plus loin:

J'entends gronder
Ce sont les pierres qui se détachent des années
La nuit nul ne prend garde
C'est tout un pan de l'avenir qui se lézarde
René Guy Cadou